

# Annexe : Présentations du 22 mars 2024

# Rencontre-débat « La parole aux élus »

Programme, documents, vidéos et synthèse de l'étude complémentaire (au 22 mars)  
effectuée par le Cabinet B-Bornemann Conseil pour la CNDP

22 mars 2024 - Le Pouliguen



# Déroulé de la rencontre-débat

- **Accueil**, par Norbert Samama, maire de la ville Le Pouliguen.
- **Rappel du rôle de la CNDP et du débat public « La mer en débat » et de la rencontre "La parole aux élus"**, par Paula Schmidt de La Torre (CNDP), représentant Floran Augagneur et Francis Beaucire.
- **Extraits des verbatims des interviews à propos du parc éolien en mer du Banc de Guérande**, par Brigitte Bornemann (B-BC) et Charlotte Michel (LittOcéan / projet TERMER).
- **Cartes pêche**, par Ion Tillier (Corepem - en vidéo) et Brice Trouillet (en vidéo).
- **Intervention des maîtres d'ouvrage**, avec Étienne Perrot (DGEC), Hélène Morin (DREAL Pays de La Loire), Lucie Trulla (DREAL Bretagne).
- **Intervention de la maîtrise d'oeuvre**, par Charlotte Sugliani (Parc éolien en mer du parc de banc de Guérande - EDF Renouvelables).
- **Tour de table des élus : quelles recommandations ?**
- **Conclusion**, par Norbert Samama, maire de la ville Le Pouliguen.

**Animation** : Paula Schmidt de La Torre (CNDP), Brigitte Bornemann (B-BC)

# La Commission nationale du débat public (CNDP) et le débat public

- **La CNDP, une autorité indépendante qui veille au respect du droit de la participation du public**
- **Information / échanges / restitution / prise en considération de la parole du public**
- **Saisine de la CNDP par le Gouvernement et RTE sur les quatre Documents Stratégiques de Façade et la cartographie de l'éolien en mer**
- **« La mer en débat » : 1<sup>er</sup> débat public de planification maritime sur les 4 façades maritimes de l'Hexagone**

# La mer en débat

- **20 novembre 2023 – 26 avril 2024**
- **Plus de 200 événements, des modalités multiples**
- **Plus de 12 000 participants aux événements, en ligne et sur les littoraux**
- **Outils en ligne (120 000 sessions de « Faites l'expérience ! ») et plateforme participative**
- **Des méthodes inclusives : Projet Phoenix, débats mobiles, association sourds et malentendants, « Mer en 3D », jeunesses, etc...**

# Rencontre-débat :

## « La parole aux élus »

- **Premier retour d'expérience des élus sur le premier parc éolien en mer en activité en France**
- **Première rencontre – débat avec les élus du territoire NAMO dans le cadre du débat public « La mer en débat » à l'initiative de la CNDP**
- **La prise en compte des retours d'expérience des élus dans le compte rendu du débat public La mer en débat**

**En amont de la rencontre-débat du 22 mars,  
une série d'interviews d'élus et d'acteurs a été réalisée  
dans le cadre de l'étude complémentaire,  
demandée par la CNDP au cabinet B-Bornemann Conseil.**

La durée des entretiens menés par Brigitte Bornemann (B-BC) et  
Charlotte Michel (LittOcéan) variait entre 1h30 et 2h30.



# Localisations géographiques des interviews





# Élus et acteurs interviewés avant le 21 mars 2024



**Jean-Pierre BLANC**  
Maire de Prinquiau



**Emmanuelle DACHEUX**  
Maire de Piriac-sur-Mer



**Rodolphe BERON**  
Adjoint, Piriac-sur-mer



**Philippe LE FUR**  
Maire de l'Île d'Houat



**Claudine LE BERRE**  
Adjointe, Île d'Houat  
(vidéo)



**Norbert SAMAMA**  
Maire du Pouliguen



**David SAMZUN**  
Maire de Saint-Nazaire



**Ion TILLIER**  
Directeur adjoint du  
COREPEM



**Nathalie BEAUZEMONT**  
Présidente de l'association  
Gardiens du large



**Jean-Claude MÉNARD**  
Président de l'association  
Estuaire Loire-Vilaine



**Hervé MOULINIER**  
Ancien Président-fondateur  
du Pôle Mer  
Bretagne Atlantique



# Objectifs des entretiens menés

- Obtenir les retours d'expérience et enseignements des élus.
- Mettre en lumière ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné lors de la phase de préparation et de l'implantation du premier parc éolien en mer en France.
- Dégager les bénéfices ou impacts négatifs perçus par les acteurs du territoire.
- Établir des recommandations.

**Chaque entretien fait l'objet d'un compte-rendu intégral et d'un verbatim validés par les élus et acteurs interviewés.**

# Guide d'entretiens

1. Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoire, élus, habitants, ... ?
2. Quels sont les bénéfices les plus importants de cet aménagement, selon vous, pour le territoire ?
3. Même question sur les impacts négatifs ? Quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire ?
4. De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui, en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?
5. Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?
6. Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire, pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés ?
7. Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans, pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?
8. Quelles sont vos recommandations ?

# Onze élus et acteurs ont été interviewés.

Parmi eux, six élus font partie des treize communes qui perçoivent la taxe éolienne, prélevée sur le parc éolien en mer du banc de Guérande, de même que les pêcheurs du COREPEM (Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de Loire).

Deux tableaux financiers en présentent la répartition.



# La taxe sur les éoliennes en mer

## Répartition du revenu de la taxe sur les éoliennes maritimes (1)

**5 %** Organismes de secours et de sauvetage en mer

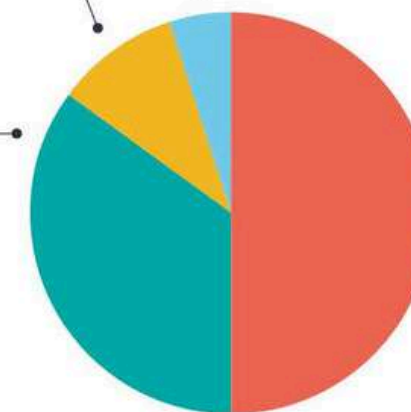
**10 %** Office français de la biodiversité (OFB) à l'échelle de la façade maritime

**35 %** Comités des pêches maritimes et élevages marins\*\*

15 % Comité national des pêches maritimes et élevages marins

10 % Comités régionaux des pêches maritimes et élevages marins\*\*\*

10 % Comités départementaux et interdépartementaux \*\*\*



**50 %**  
Réparti entre les communes littorales\*

(1) : Dans le cas d'éoliennes sur le domaine public maritime

\* Communes d'où des installations sont visibles (selon la distance qui les sépare des installations, et leur population)

\*\* Pour le financement de projets pour l'exploitation durable des ressources halieutiques

\*\*\* Dans le ressort desquels les installations ont été implantées (en cas d'absence d'un comité départemental, le pourcentage bénéficie au comité régional correspondant)

## Montant annuel global et par bénéficiaire de la taxe éolienne en mer

Montants (en euros par an)	Puissance : 1000 MW (1 GW)
Total	19,4 millions
Comités des pêches	6,8 millions
Communes littorales	9,7 millions
Office français de la biodiversité	1,9 millions
Sauveteurs en mer	1 million

Source : Ministère de la Transition écologique

# Etat connu du versement en 2024 de la taxe de 2023

Parc éolien en mer  
Banc de Guérande  
Année 1

13 communes bénéficiaires de la taxe 2023 sur les éoliennes en mer, versée en 2024.  
Classement par ordre décroissant et type de projet envisagé.

Source : L'Echo de la Prequ'île Guérandaise et de Saint-Nazaire, Éoliennes en mer du parc de Saint-Nazaire : à quoi va servir l'argent versé aux villes impactées ? M. Nabli, 29/02/2024

Commune	Maire	Population (2020)	Pourcentage de la taxe	Montant taxe perçue	Utilisation annoncée
Saint-Nazaire	David Samzun	71.887	14,1%	1.297.759€	Intégration au budget global de la transition énergétique
Le Pouliguen	Norbert Samama	4.024	3,2%	297.259€	Transition énergétique, EnR, rénovation éclairage public
Le Croisic	Michelle Quellard	4.114	3,1%	290.378€	Eclairage public, isolation des groupes scolaires
Batz-sur-Mer	Marie-Catherine Le Huédé	2.822	3%	277.534€	Rénovation énergétique, EnR, renaturation des espaces
La Turballe	Didier Cadro	4.889	2,9%	269.276€	Isolation, panneaux solaires
Guérande	Nicolas Criaud	16.042	4,9%	454.146€	Environnement : ex, déploiement de vergers
Pomichet	Jean-Claude Pelleteur	11.828	3,7%	345.43€	Ilots de fraîcheur
Piriac-sur-Mer	Emmanuelle Dacheux	2.368	1,9%	176.000€	Projets liés à l'environnement
La Baule	Franck Louvrier	16.16	5%	460.110€	Enfouissement du réseau aérien de la ville
Noirmoutier-en-l'Île	Yan Balat	4.486	2,3%	210.559€	Investissement dans le foncier propre
Hoedic	Jean-Luc Chiffolleau	97	1,5%	139.913€	Réserve financière logement
La Plaine-sur-Mer	Séverine Marchand	4.448	2,2%	204.14€	...
Préfailles	Claude Caudal	1.226	1,8%	164.23€	...

Projets énergétiques

Projets environnementaux

Projet patrimonial

Projets d'habitat

# Extraits de verbatim : point de vue d'un acteur socio-économique régional (1/2)

- Un premier point à mettre en évidence, en faisant ce débat public "*La mer en débat*" : on se rapproche d'un débat sur les vrais enjeux d'une politique maritime, donc de la prise de conscience de ce qu'est une politique maritime intégrée.
- À mon avis, c'est assez difficile à faire au niveau d'une façade globale, il faudrait arriver à concevoir des zones ou des sous-façades, ou des endroits où les gens partagent vraiment les mêmes problématiques et sont donc conduits et ont intérêt à trouver des solutions à une échelle de gouvernance pertinente.
- Dans le Pôle Mer Bretagne Atlantique et avec France Energies Marines, c'est de mémoire 80 ou 90 projets de recherche qui ont été faits. Donc la masse de connaissances qu'on a cumulé est énorme. Mais qui n'est en fait pas connue. Le public touché est sans doute restreint. On a une problématique de communication de ce que l'on sait déjà.



# Extraits de verbatim : point de vue d'un acteur socio-économique régional (2/2)

- Les élus ont une grande responsabilité, puisque d'abord, c'est rendre leur territoire compatible avec l'accueil de ces nouvelles activités liées à l'éolien en mer, notamment pour la logistique du transport mais aussi l'énergie pour les zones industrialo-portuaires. Après, ils ont une responsabilité dans la clusterisation des filières.
- La France souffre de son hyper-centralisation, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mener des concertations comme cela. On le voit bien avec le débat public, c'est très difficile au niveau national, de par la grande diversité des approches et des situations.
- Si les régions avaient joué un rôle plus grand dans ce processus, avec des objectifs fixés par l'État, ça se passerait beaucoup mieux.
- C'est très dur d'obtenir de l'État le droit à l'expérimentation .

# Extraits de verbatim des élus : ce qui a bien fonctionné

- Développement des connaissances et de la culture scientifique et technique dans les domaines marin et industriel.
- Promotion du développement industrialo-portuaire et des emplois correspondants dans un contexte concurrentiel.
- Prise de conscience de la nécessité de décarboner l'énergie (en sus de l'instabilité du trait de côte) ; nécessité d'un mix énergétique, dont l'éolien en mer.
- Initialisation d'un processus d'appropriation du fait maritime.
- Devenir un acteur à part entière de la transition énergétique, en créant ses propres projets à l'échelle locale (économies d'énergie, production photovoltaïque, hydrolien, géothermique, etc.).
- Versement de la taxe éolienne.
- Stimuler une stratégie territoriale pour se saisir des opportunités du développement d'une filière industrielle.
- Prise de conscience, au-delà du débat public, de la nécessité de dispositifs permanents d'information et d'échanges au niveau local.

# Extraits de verbatim des élus : ce qui n'a pas fonctionné

- Manque d'informations et d'intégration des connaissances pour les rendre utiles et intelligibles pour tous.
- Des photomontages qui n'ont pas tenu leurs promesses.
- Un État qui concerte et qui finit par imposer.
- Un débat ponctuel et formel qui a pour objet final d'obtenir les autorisations, sans vision territoriale d'une politique énergétique.
- Non prise en compte de l'aspect identitaire des paysages.
- Des documents stratégiques de façade (DSF) inconnus localement et qui restent opaques, peu lisibles.
- Manque de prise en compte par l'État des problèmes fonciers pour le logement.
- Une distribution de la taxe éolienne sur des critères non partagés (dont les îles).



# Extraits de verbatim du COREPEM

- Un riche processus d'apprentissage s'est mis en place entre les acteurs : tout le monde est arrivé avec une méconnaissance totale de l'autre autour de la table, pêcheurs et entreprises de l'électricité. Il y a eu toute cette première partie en 2010. Cela a été un grand exercice d'acculturation mutuelle et d'apprentissage, surtout l'apprentissage sur toutes les procédures qui ont été mises en place.
- Si l'État n'avait pas pu compter sur la bonne volonté de tous les usagers, dans le cadre du processus d'implantation du parc, il ne serait arrivé à rien. Ce serait parti au conflit dans tous les sens comme on a pu le vivre sur d'autres parcs.
- Le reversement de la taxe sera utilisé pour le financement de grandes actions structurantes au service du projet politique collectif des pêcheurs des Pays de La Loire. Plusieurs axes sont en discussion : sur la décarbonation et la performance environnementale, sur le renouvellement des générations de marins-pêcheurs et des entreprises de pêche, etc.
- La procédure de résolution des problèmes est de plus en plus instituée. Elle a tendance à se figer et elle ne laisse pas la place à la vraie résolution.
- Revenir à la qualité des débats initiaux où l'État se pose en facilitateur et non en décideur hégémonique.

# Extraits de verbatim : point de vue de deux associations (Les Gardiens du large, Estuaires Loire Vilaine) (1/2)

- Pourquoi des éoliennes en mer, alors que notre production énergétique est déjà décarbonée (nucléaire et hydro-électrique) ?
- Pour qu'un débat public ait un sens, il convient d'aller plus loin que l'expression ouverte et présenter des alternatives, ce que justement "La Mer en débat" ne fait pas.
- Bien sûr pour un débat public en amont de la prise de décision sur le mix énergétique, si ce débat est conduit avec nos observations, un référendum pouvant être le vrai moyen constitutionnel d'associer le peuple à la décision finale.
- En 15 ans, il y a beaucoup de choses qui ont évolué en mer, en particulier sur la notion d'économie bleue, l'économie bleue compensatoire, voire régénérative. C'est-à-dire qu'on peut penser maintenant à des sites éoliens où il y aurait par exemple de l'aquaculture, où il pourrait y avoir la production d'algues...

# Extraits de verbatim : point de vue de deux associations (Les Gardiens du large, Estuaires Loire Vilaine) (2/2)

- Le côté négatif, c'est le côté environnemental. On n'a pas du tout d'aperçu, ni de transparence, sur ce qui s'est passé et sur ce qui va advenir par la suite sur le site.
- On recule le parc de 10 kilomètres, et puis sur des fonds sablo-vaseux, on peut recréer maintenant une chaîne trophique nouvelle avec les fondations des mâts qui vont avoir bien sûr, des moules, en-dessous on aura des laminaires, plus bas on aura des éponges et toute une vie.
- Il faut aller un peu plus loin et recréer des milieux différents mais riches de nouveau, avec une chaîne trophique importante, et en faisant de l'économie bleue régénérative. C'est-à-dire qu'elle doit recréer des écosystèmes qui vont être essentiels pour le milieu marin . On a bien pensé à l'algoculture, l'aquaculture intégrée.

# Extraits de verbatim : recommandations des acteurs, élus, COREPEM et associations (1/2)

- Éloigner les parcs éoliens suffisamment au large : plutôt que des éoliennes entre 10 et 18 kilomètres, les repousser à 25-30 kilomètres du bord de mer.
- Avoir des visuels dans les ports ou des sites publics pour suivre la production énergétique en temps réel.
- Appréhender totalement différemment la manière de faire lien avec les territoires côtiers, en tant que territoires maritimes et littoraux, composés d'élus, d'acteurs, d'habitants travaillant à terre et en mer, du plus jeune au plus âgé.
- Développement par les communes et les intercommunalités (Cap Atlantique, Saint-Nazaire Agglo, Pornic Agglo...) d'une vision transversale (bassin versant - trait de côte - milieu marin), de la terre vers la mer et vice-versa (volet maritime du SCoT), pour entretenir un dialogue de qualité, en informant et en prenant en compte les avis / recommandations qui en sont issues.

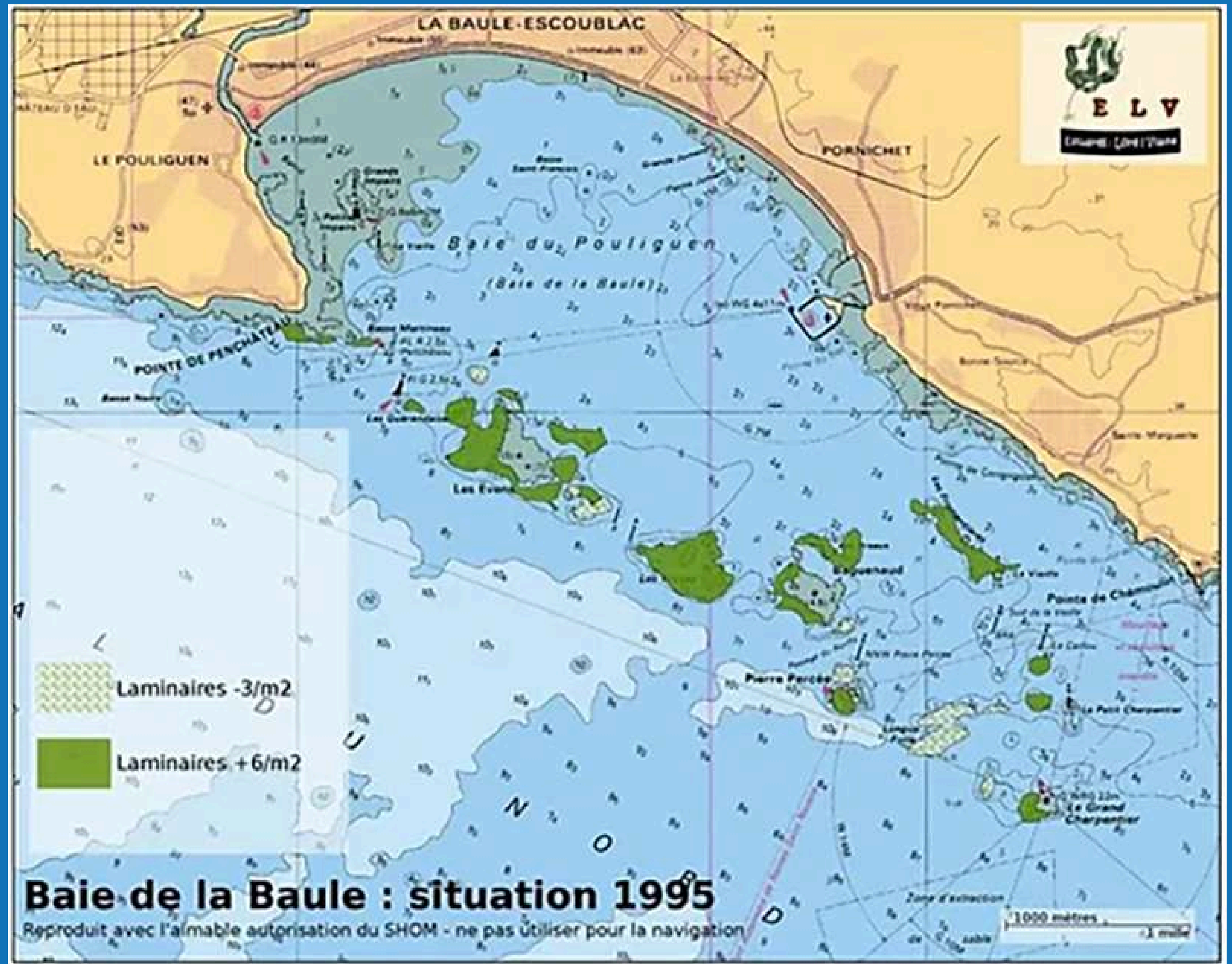


# Extraits de verbatim : recommandations des acteurs, élus, COREPEM et associations (2/2)

- Prendre en compte la dimension identitaire des “paysages” marins et sous-marins, tout en implantant un parc éolien ; comment faire d’une “cicatrice” un “élément patrimonial” ?
- Pas de passage en force mais entretenir un dialogue de qualité, en informant et en prenant en compte les avis / recommandations qui en sont issues.
- Accepter l’évolution des territoires et promouvoir l’acculturation de tous les acteurs et citoyens pour se saisir des connaissances (capacitation).
- Prendre en compte l’existence et le développement des autres activités, dont la pêche.
- Négocier en faveur des communes, dont celles qui accueillent un terminal, une tarification préférentielle de l’électricité.
- Chacun doit prendre conscience de ce qui se passe sur l’océan, sur la mer, ne pas s’arrêter aux limites administratives et visuelles.

# Évolution des sites de laminaires en baie du Pouliguen - 1995

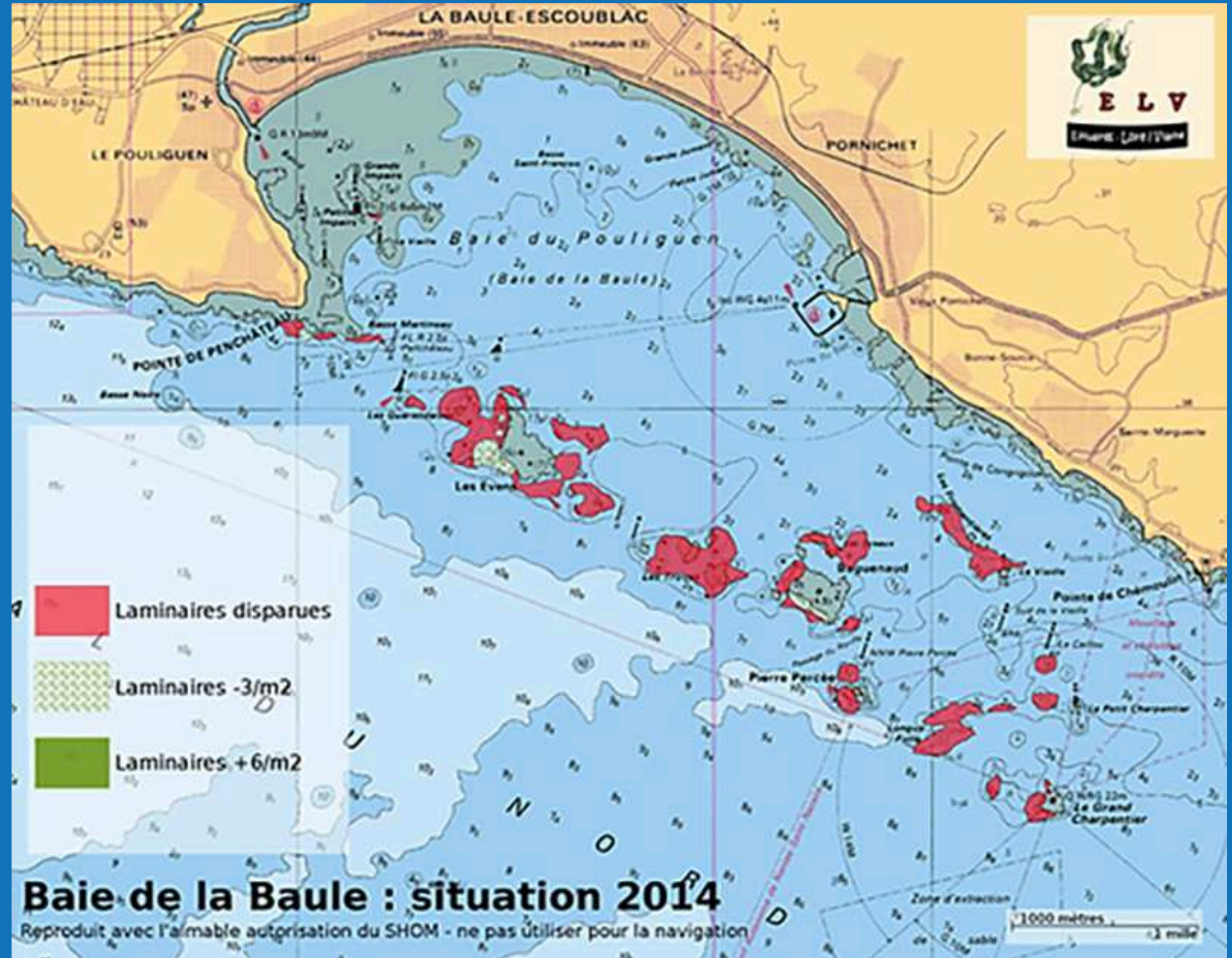
Complément d'information apporté par l'association Estuaire Loire-Vilaine





# Évolution des sites de laminaires en baie du Pouliguen - 2014

Complément d'information apporté par l'association Estuaire Loire-Vilaine







# Ion Tillier

*Directeur-adjoint*

*Chargé de la coordination scientifique et technique  
de l'observatoire VALPENA et du suivi des projets  
d'Énergies Marines Renouvelables*



# Intervention de Ion Tillier

Directeur-adjoint chargé de la  
coordination scientifique et  
technique de l'observatoire  
VALPENA  
et du suivi des projets  
d'Énergies Marines  
Renouvelables

*Zoom - Durée : 15'22 minutes*

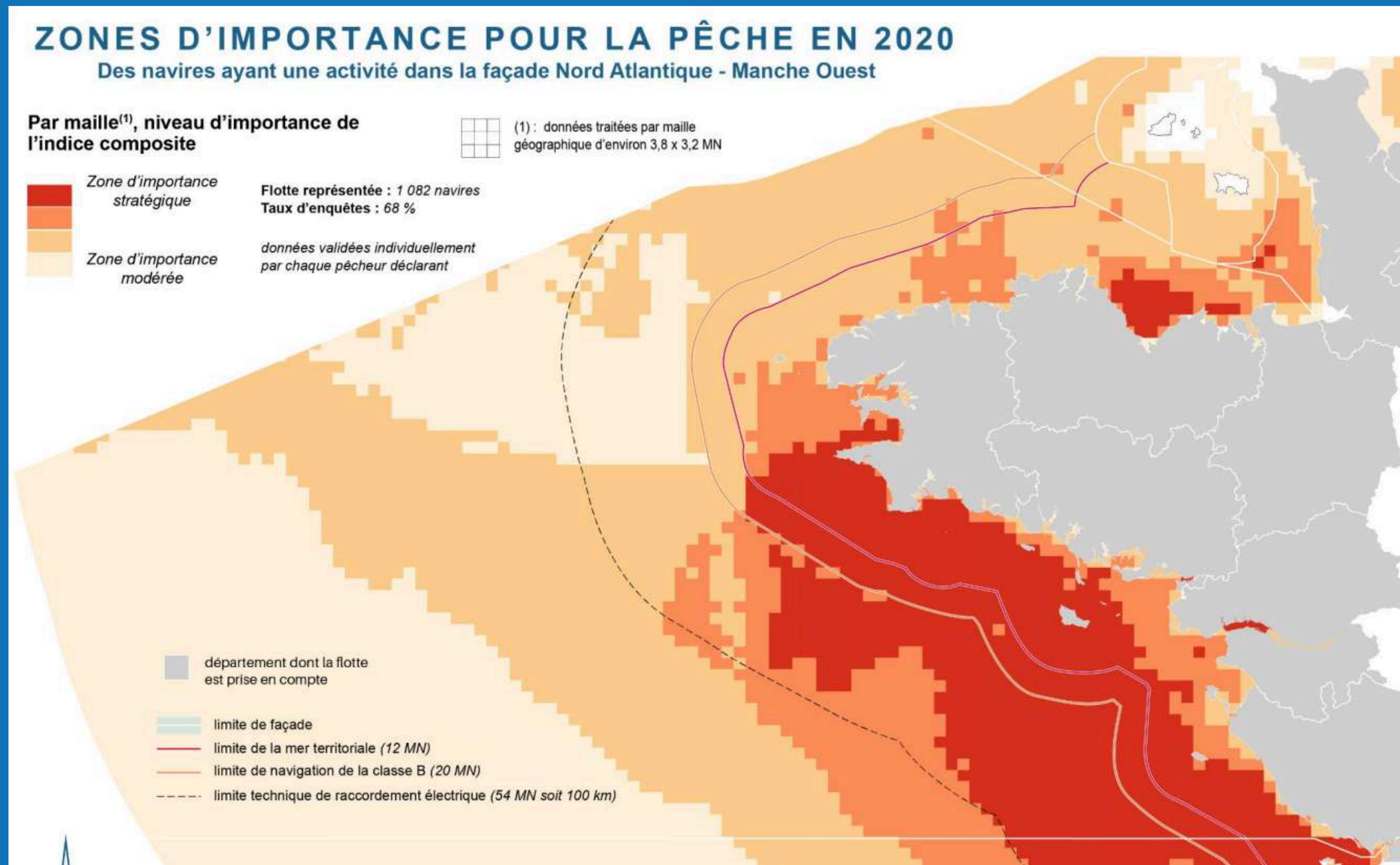


<https://youtu.be/dUUpiTmoheE>



# Carte des zones d'importance - pêches

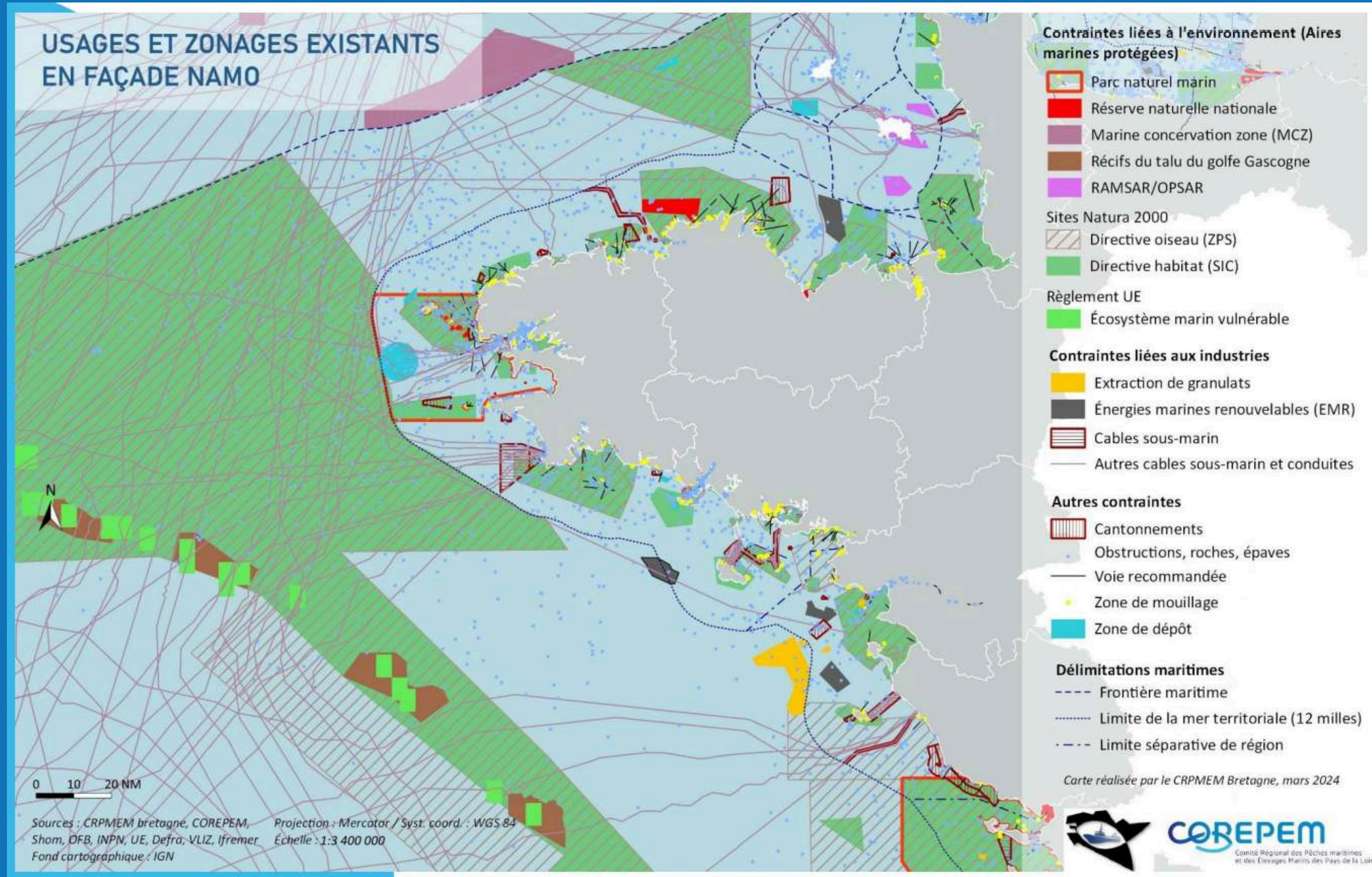
Focus sur deux cartes présentées par Ion Tillier au cours de son intervention  
1/2





# Carte des usages

Focus sur deux cartes présentées par Ion Tillier au cours de son intervention  
2/2







# Brice Trouillet

*Professeur à Nantes Université*

*LETG UMR 6554 CNRS*

*Directeur de la Chaire Maritime Nantes Université*



# Intervention de Brice Trouillet

ITV 1/2

Vidéo - Durée : 2'10 minutes



<https://www.youtube.com/watch?v=uPOHORHFR-4>



# Intervention de Brice Trouillet

## ITV 2/2

Vidéo - Durée : 0'51 minute



<https://youtu.be/7MFhz6nOfWE>



LA CNOP



Rencontre-débat "La parole aux élus" - 22 mars 2024 - 14h30 / 17h00





MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Étienne Perrot

*Chef de bureau énergies renouvelables  
marines et hydrauliques - DGEC*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Hélène Morin

*Cheffe de projet éolien en mer*

## Présentation des zones propices NAMO



## Identification des zones propices à l'éolien en mer et leur raccordement

- **Zones au sein desquelles il est techniquement possible d'implanter de l'éolien en mer et leur raccordement**
- **Définies selon 5 critères techniques**
- **Sans préjuger de la prise en compte des autres enjeux ni des conclusions du débat public**



# Cartes selon les cinq critères techniques

*Vitesse du vent*

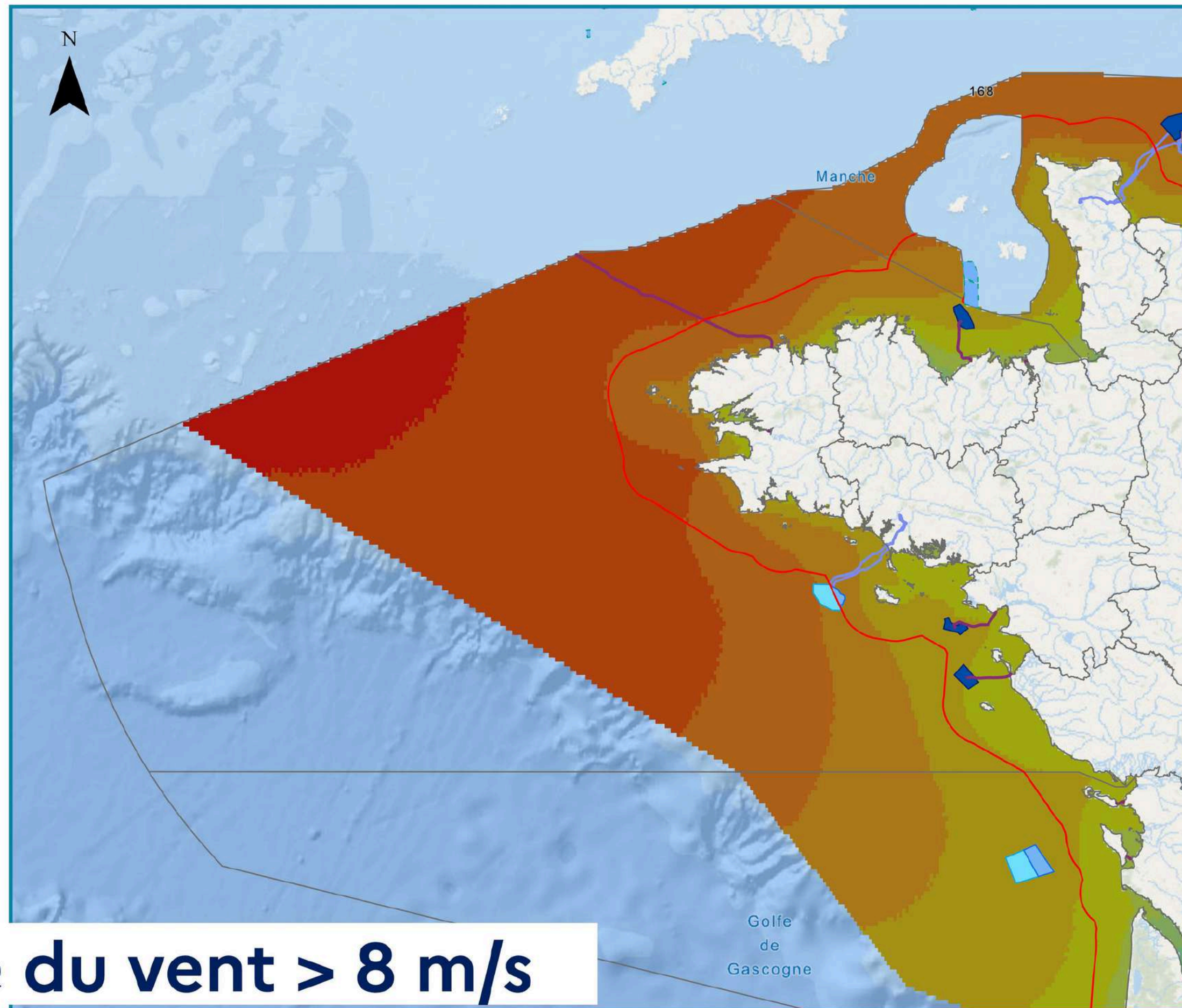
*Profondeur de l'eau et technologie*

*Distance minimale des côtes*

*Navigation maritime*

*Zones de défense*

# Vitesse du vent > 8 m/s



## Parcs éoliens en mer

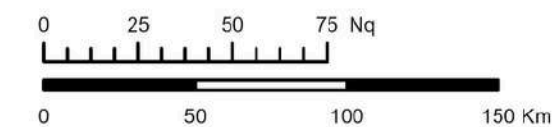
- Zones déjà attribuées
- Zones en cours d'appel d'offres
- Zones d'appel d'offres à venir
- Parcs éoliens en mer en projets ou attribués proches (pays frontaliers)

## Vitesse de vent à 180m (moyenne)

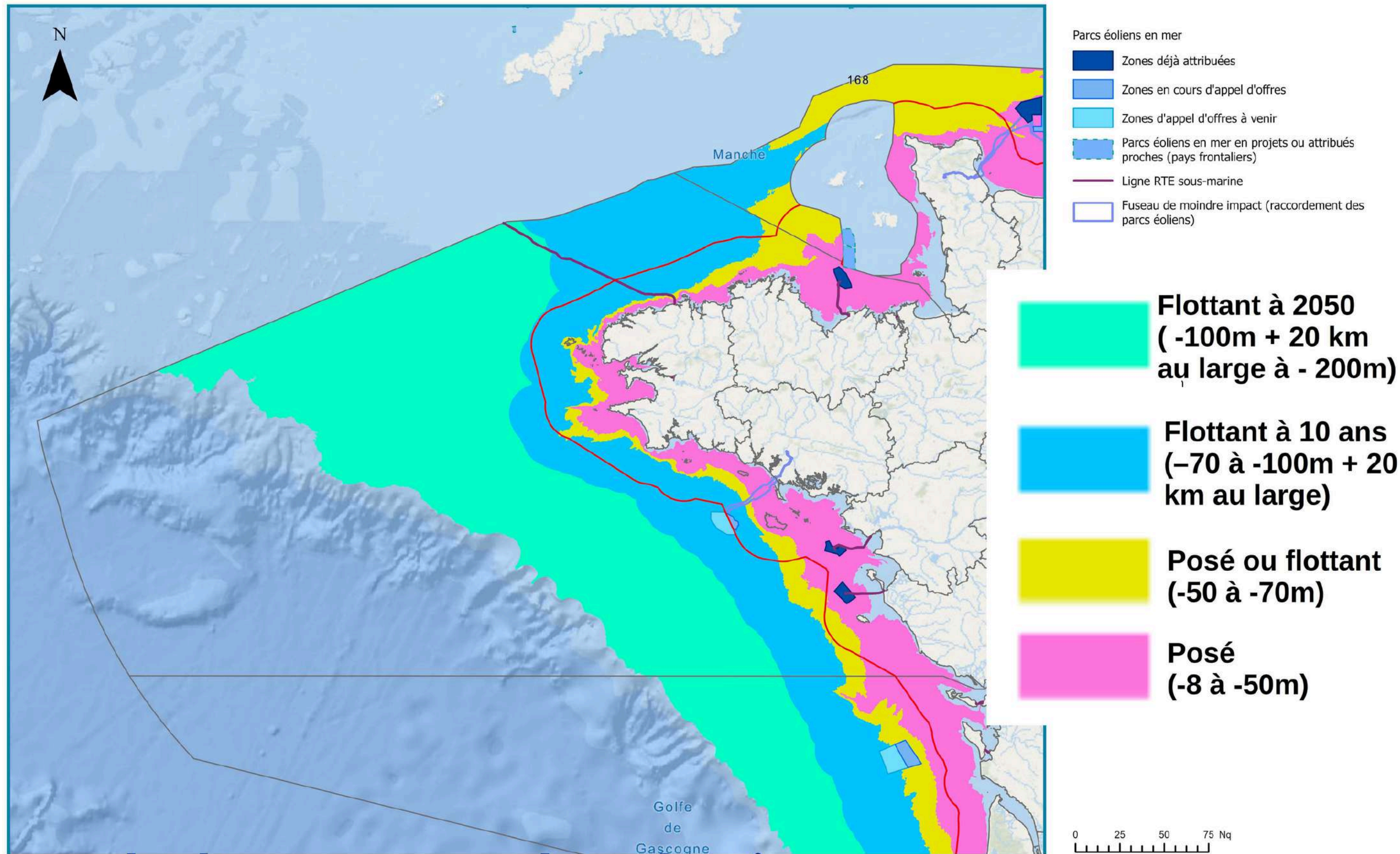
- 3.24 - 3.5
- 3.501 - 4
- 4.001 - 4.5
- 4.501 - 5
- 5.001 - 5.5
- 5.501 - 6
- 6.001 - 6.5
- 6.501 - 7
- 7.001 - 7.5
- 7.501 - 8
- 8.001 - 8.5
- 8.501 - 9
- 9.001 - 9.5
- 9.501 - 10
- 10.001 - 10.5
- 10.501 - 11

> 8 m/s

- Ligne RTE sous-marine
- Fuseau de moindre impact (raccordement des parcs éoliens)
- Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles soit environ 22,2km)







# Profondeur de l'eau et technologies

Réalisation : Cerema - février 2024

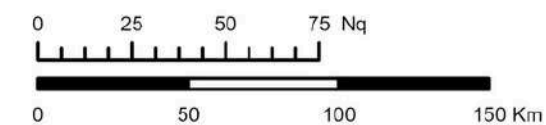
Carte présentée par la DGEC / DREAL Pays de La Loire





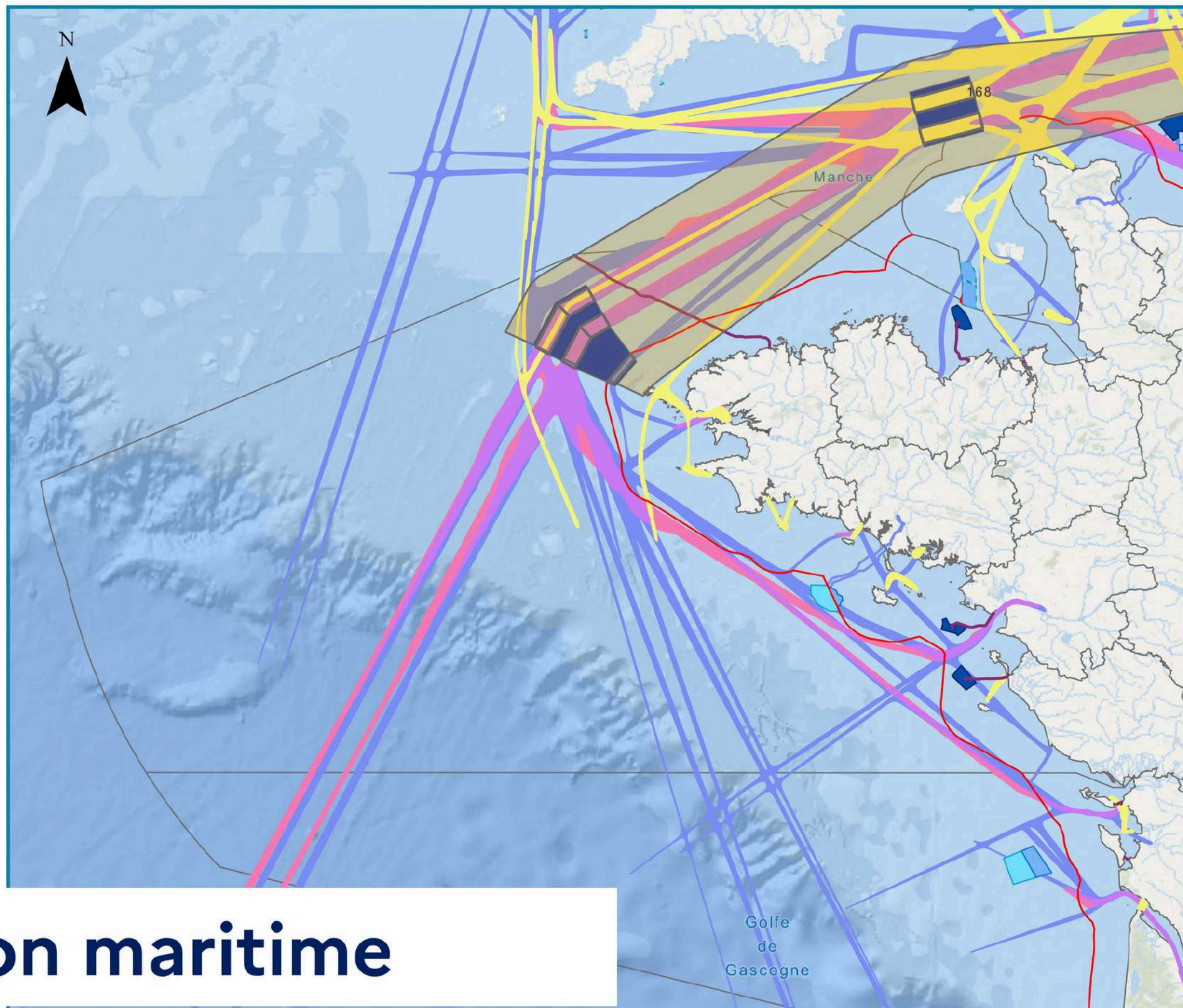
- Parcs éoliens en mer
- Zones déjà attribuées
  - Zones en cours d'appel d'offres
  - Zones d'appel d'offres à venir
  - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués proches (pays frontaliers)
  - Ligne RTE sous-marine
  - Distance de 15km de la côte
  - Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles soit environ 22,2km)
  - Fuseau de moindre impact (raccordement des parcs éoliens)

**Distance minimale des côtes = 15 km**

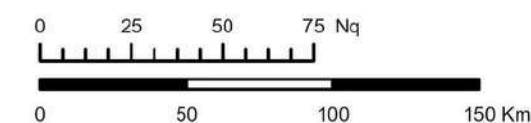


Carte présentée par la DGEC / DREAL Pays de La Loire





- Parcs éoliens en mer**
- Zones déjà attribuées
  - Zones en cours d'appel d'offres
  - Zones d'appel d'offres à venir
  - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués proches (pays frontaliers)
  - Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles soit environ 22,2km)
  - Fuseau de moindre impact (raccordement des parcs éoliens)
  - Ligne RTE sous-marine
- Trafic maritime**
- Principales routes maritimes fréquentées en 2021 (à partir des données AIS)
- Cargo
  - Tanker
  - Cargo et tanker
  - Passager et autre
  - DST : Route à sens unique ou à double sens
  - DST : Zone de séparation de trafic
  - Distance de 10 milles des DST (environ 18.5km) et de la route maritime



Carte présentée par la DGEC / DREAL Pays de La Loire

# Navigation maritime



# Défense / éolien en mer



## PLANIFICATION SPATIALE DE L'ÉOLIEN EN MER

Publication 2023

Échelle : 1 : 1 500 000 (46°25'N)

Projection : Mercator

Positions géographiques rapportées au système géodésique WGS84.

Les délimitations maritimes sont issues du portail des limites maritimes officielles françaises (<https://limitesmaritimes.gouv.fr>).

La partie terrestre de la carte est issue du flux WMS "World Street Map" diffusé par ESRI.

Limites maritimes:

- Limite extérieure de la Zone Économique Exclusive (200M)
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Délimitation maritime établie après un accord entre États
- - - Limite d'espace maritime revendiquée par la France sans accord

Champs éoliens:

- Zones de parcs et de projets éoliens en mer
  - Zones potentiellement favorables pour le développement des éoliennes en mer.
- Représentation cartographique établie sur la base des éléments transmis par la DGEC le 26/07/2023 et compilant les contraintes environnementales (compartiment 0,1,2,3), militaires, de la pêche et de sécurité et navigation maritimes.



©2024 - Shom - FRANCE - Tous droits réservés.

# Étienne Perrot (DGEC)

À l'occasion de la première rencontre-débat "La parole aux élus" organisée par la CNDP dans le cadre de "La Mer en débat", accueillie par le Pouliguen et en réponse aux interrogations des élus sur la présentation de la cartographie, Étienne Perrot rappelle que :

- depuis le début du débat public, l'État a fourni de nombreuses cartes pour détailler les différents enjeux, en matière d'usage de l'espace maritime, de potentiel de vent, de pêche, de biodiversité pour les quatre façades ;
- la carte de propositions de zones propices en NAMO est issue de la superposition des 5 critères techniques présentés dans le dossier du maître d'ouvrage (vitesse moyenne du vent, bathymétrie, distance minimale à la côte et aux îles habitées, navigation maritime et défense nationale) consultables sur le site Internet de la mer en débat avant que celle-ci ne soit présentée aux élus de la façade le 6 mars dernier ;
- cette carte des zones propices à l'éolien en mer est destinée à alimenter la concertation en cours et ne présume pas des décisions qui seront prises à l'issue du débat public.



# Proposition de carte des zones propices NAMO

Carte présentée par la  
DGEC / DREAL Pays de  
La Loire

## Zones propices au développement de l'éolien en mer à 10 ans et à 2050

### A 10 ans

Zone A : 2 260 km<sup>2</sup>

Zone B : 90 km<sup>2</sup>

Zone C : 100 km<sup>2</sup>

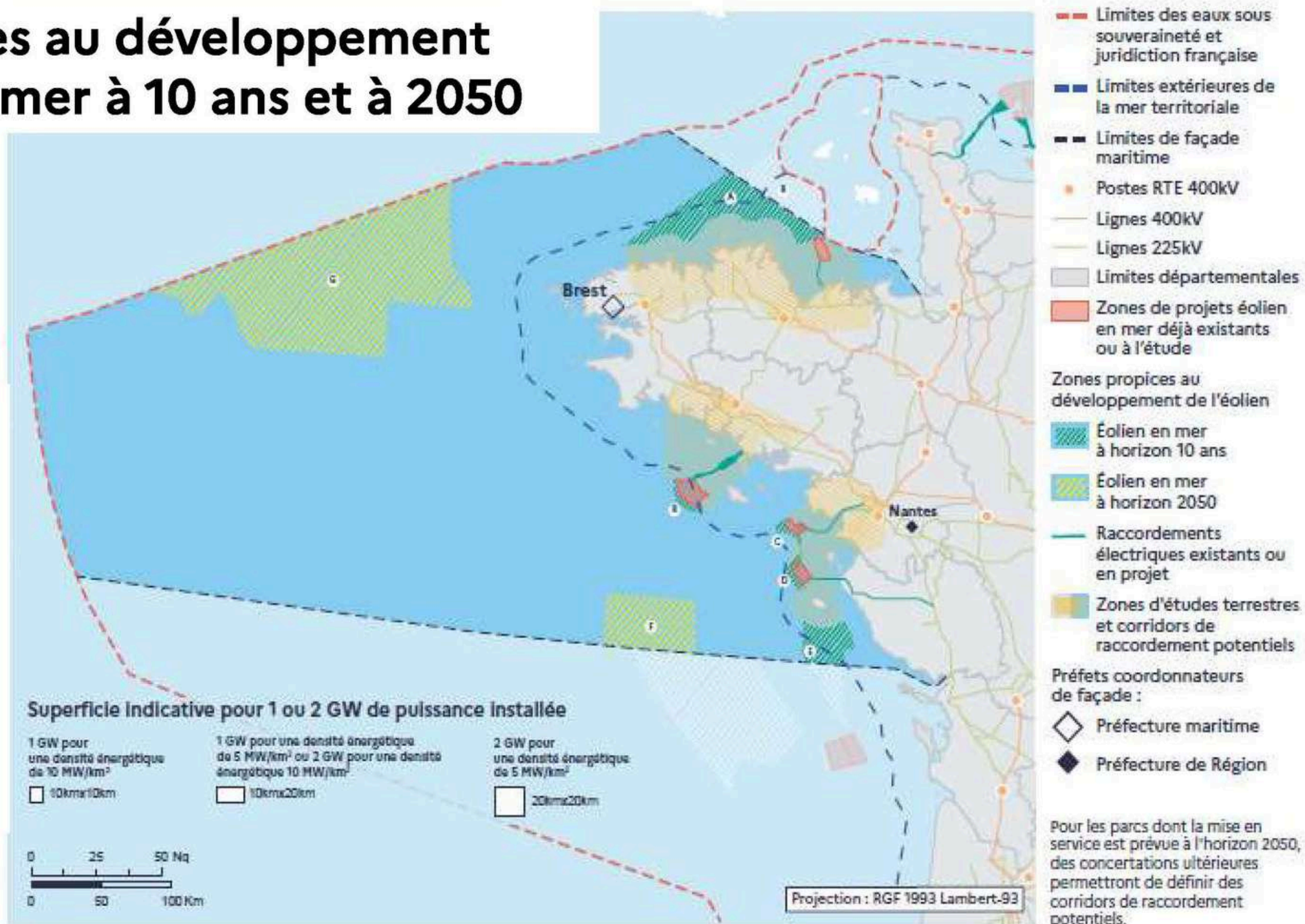
Zone D : 100 km<sup>2</sup>

Zone E : 770 km<sup>2</sup>

### A 2050




Zone F : 2 200 km<sup>2</sup>

Zone G : 13 500 km<sup>2</sup>





# Les scénarios de production d'électricité

	 AUJOURD'HUI	 2030	 2035
<b>SORTIE DES FOSSILES</b>	60% D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE	42% D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE	29% D'ÉNERGIE FINALE FOSSILE CONSOMMÉE
<b>PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE</b>	463 TWh	560 TWh	
<b>RELANCE DU NUCLÉAIRE</b>	56 réacteurs 279 TWh	57 réacteurs en service 360 TWh (400 TWh ambition managériale)	
<b>PHOTOVOLTAÏQUE</b>	16 GW 19 TWh	54-60 GW 65 TWh	75-100 GW 93 TWh
<b>EOLIEN TERRESTRE</b>	21 GW 39 TWh	33-35 GW 64 TWh	40-45 GW 80 TWh
<b>EOLIEN EN MER</b>	0,5GW 1 TWh	4 GW 14 TWh	18 GW 70 TWh
<b>HYDRO-ÉLECTRICITÉ</b>	26 GW 43 TWh	26 GW 54TWh	29 GW 54TWh



**Parc éolien**   
**en mer de S<sup>t</sup>-Nazaire**  
✧ ✧ ✧

# Charlotte Sugliani

*Chef de projet – Parc éolien en mer de Saint-Nazaire*

*Direction énergies marines renouvelables*

**répond aux questions des élus et des citoyens**

*Informations complémentaires : présentation des cartes  
du parc éolien en mer du banc de Guérande*



# Chiffres clés du parc éolien en mer de Saint-Nazaire



**80 éoliennes**



**Espacées d'environ 1 km entre elles**



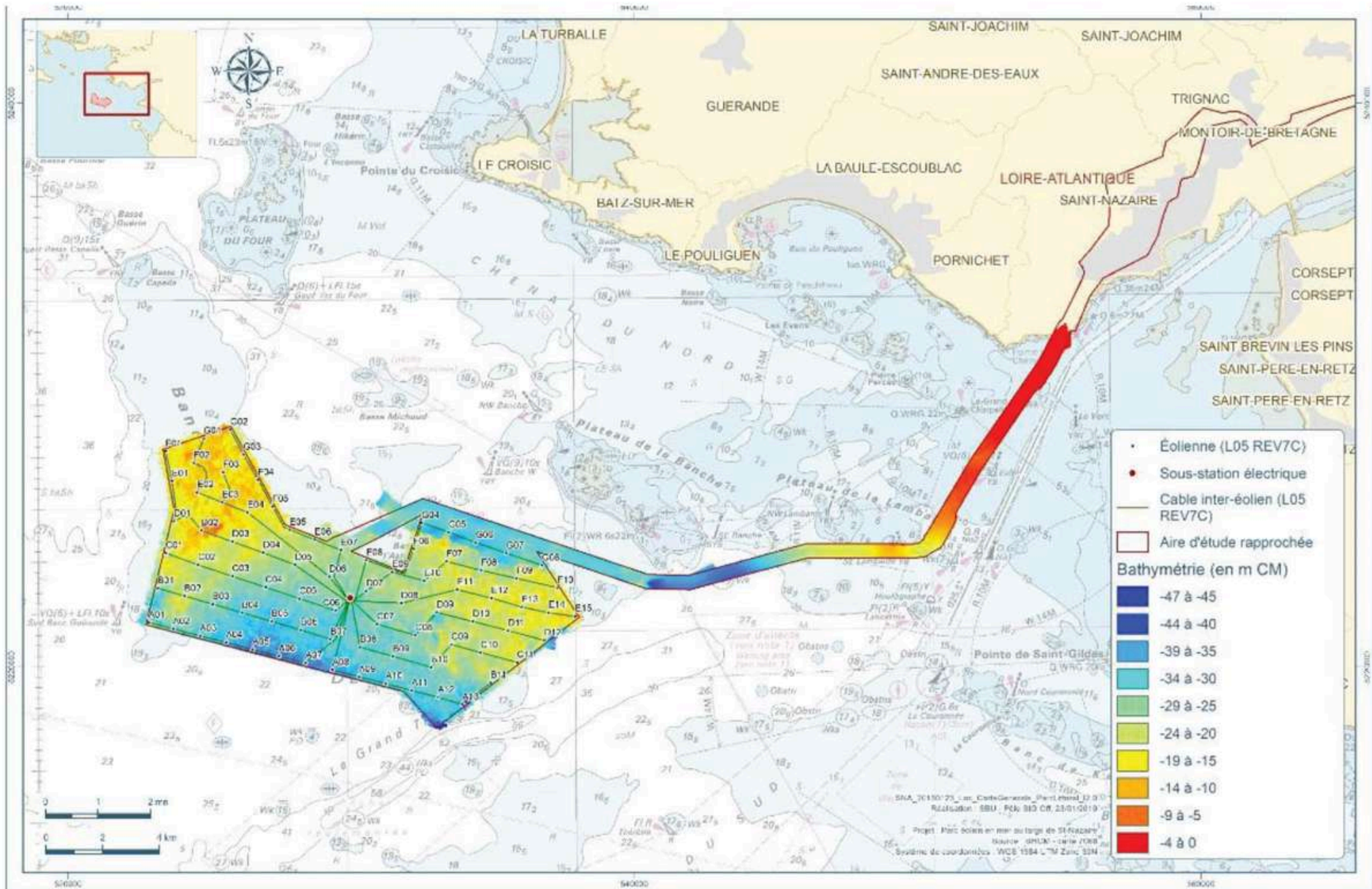
**~ 480 MW**  
soit **20%** de la consommation électrique de la Loire-Atlantique



**de 12 à 20km**  
distance à la côte



**2 milliards €**  
d'investissement



**Parc éolien en mer de St-Nazaire**

**Actionnaires :**

**edf** renouvelables **50%**

**ENBRIDGE** & **CPP Investments** **50%**

**LA CNCP**

**dp** DÉBAT PUBLIC

Rencontre-débat "La parole aux élus" - 22 mars 2024 - 14h30 / 17h00

**BBC** CONSEIL

Complément d'information apporté par B-BC



# Le projet cohabite avec les pêcheurs professionnels

## En développement...

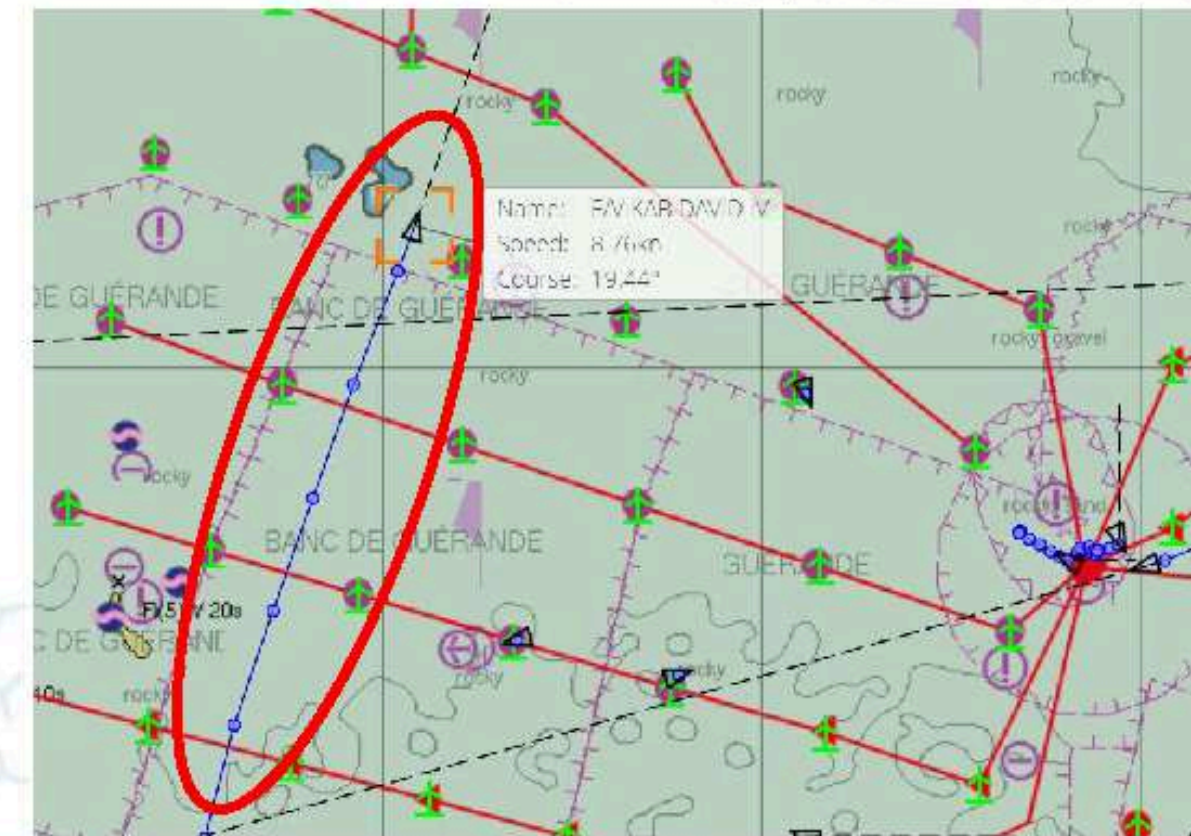
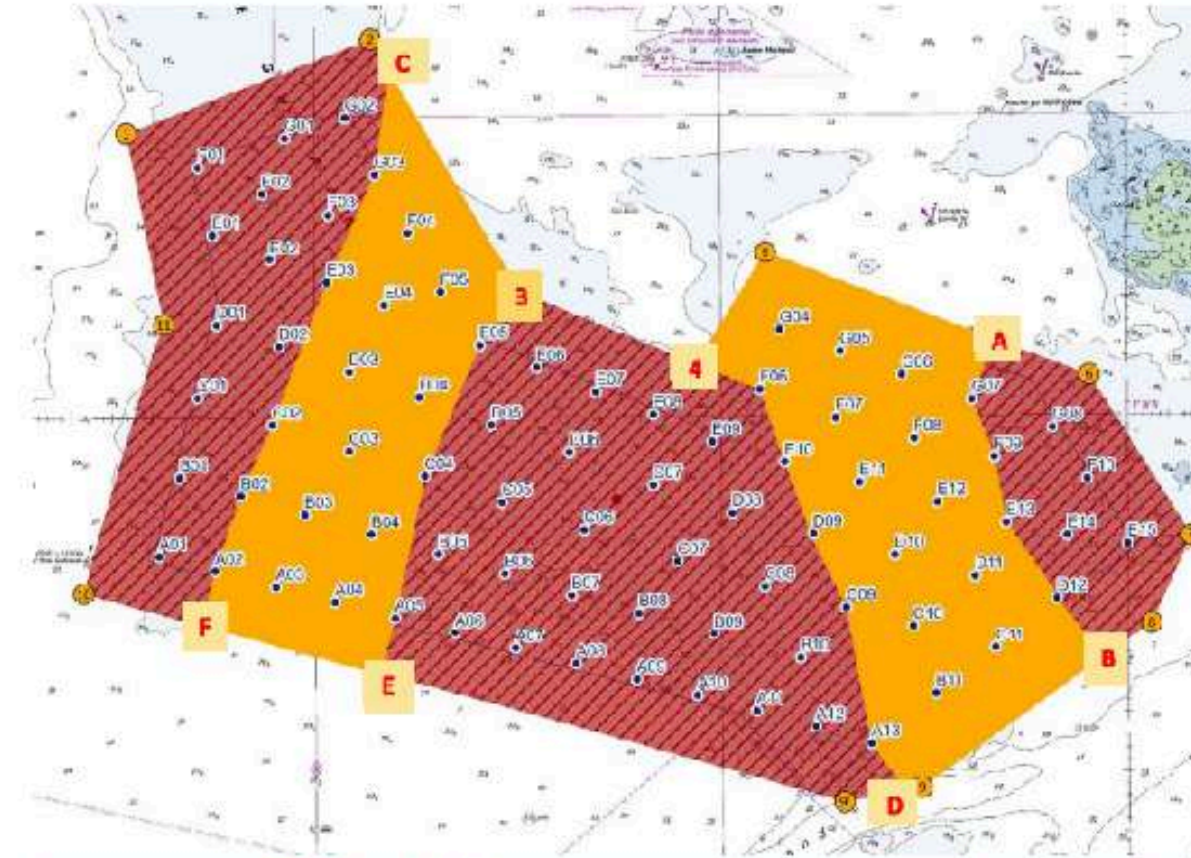
- Choix de la zone et de certaines caractéristiques techniques
- Partage du retour d'expériences d'autres parcs
- Implication dans le design, les études et campagnes en mer
- GT spécialisé au sein de l'Instance de Concertation et de Suivi

## ... et plus en construction...

- Fermeture progressive de la zone, 1<sup>ère</sup> mondiale
- Co-construction des mesures d'indemnisation
- Mise en place de 2 couloirs de navigation, 1<sup>ère</sup> mondiale:  
*Retour d'expérience positif*
- Réouverture progressive à la pêche professionnelle en 2022

## ... et encore en exploitation

- Dispositif de sécurité maritime préalablement discuté en Commission Nautique (2015), désormais en vigueur.





# Échanges et questions



# Tour de table : prise de parole des élus

*Norbert Samama (Le Pouliguen)*

*Emmanuelle Dacheux et Rodolphe Béron (Piriac-sur-Mer)*

*Jean-Pierre Blanc (Prinquiau)*

*Christophe Daguize (Pornichet)*

*Jimmy Pahun (Député du Morbihan)*



Questions de  
**Philippe Le Fur,**  
Maire de l'île de Houat,  
**Claudine Le Berre,**  
2e adjointe

**ITV 1/2**

Vidéo - Durée : 0'31 minute



<https://youtu.be/zzU90dBj5lg>

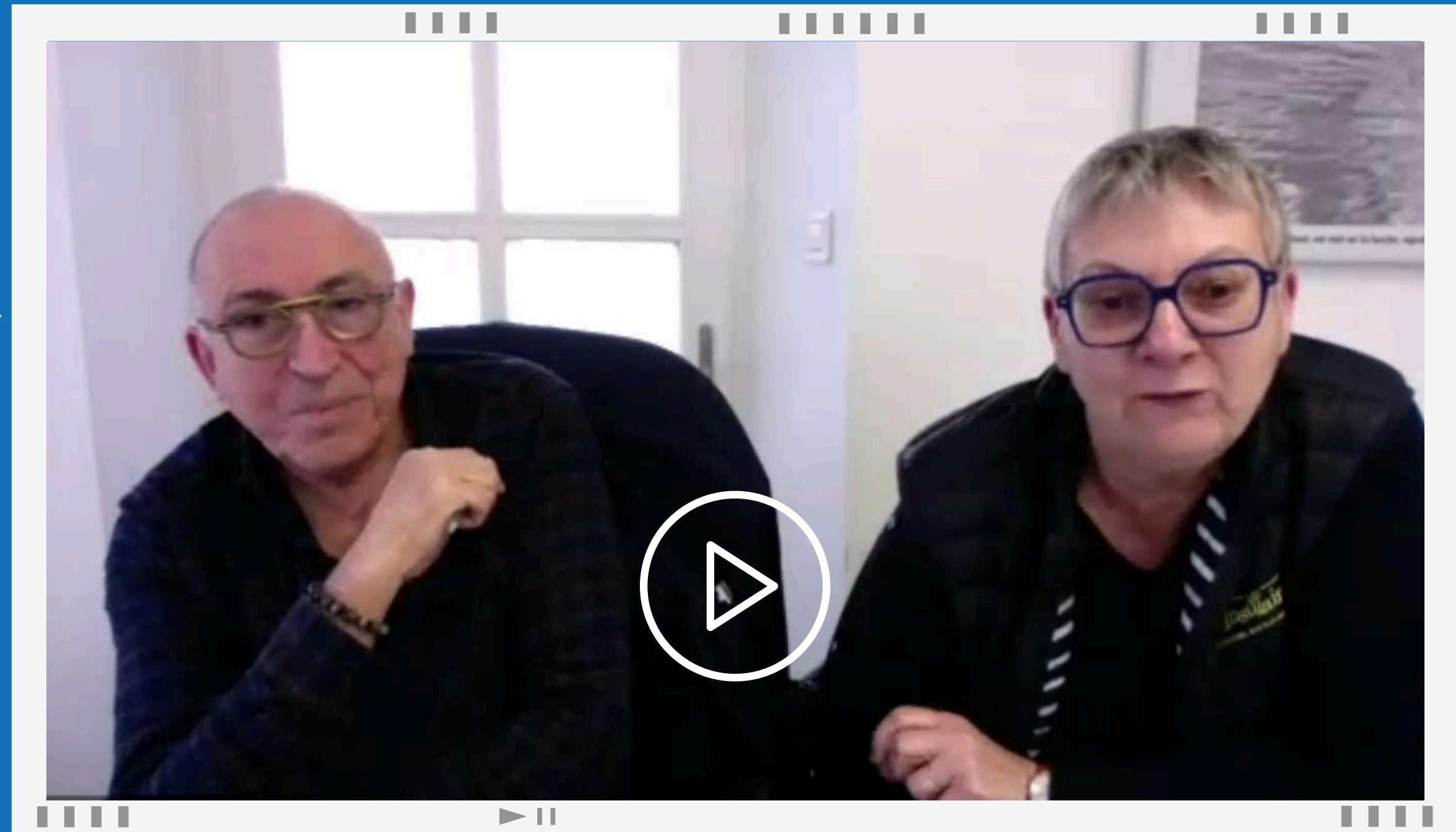




Questions de  
**Philippe Le Fur,**  
Maire de l'île de Houat,  
**Claudine Le Berre,**  
2e adjointe

**ITV 2/2**

Vidéo - Durée : 0'19 minute



<https://youtu.be/IAirIANuYmE>



# Prises de parole associations et citoyens

*Jean-Claude Ménard (Association Estuaire Loire-Vilaine)*

*Catherine Bersani*

*Alain Doré (Association Prosimar - Pornichet)*

*Gérard Le Bobinnec*



# Norbert Samama

Maire du Pouliguen

Vice-président de l'ANEL et  
de la presqu'île guérandaise

Vidéo - Durée : 2'08 minutes



<https://youtu.be/uqimlKzae1I>

# La suite du débat public

- **Le débat public se poursuit jusqu'au 26 avril 2024**
- **La suite de la mer en 3D le 6 avril**
- **Le mois d'avril : encore un mois pour débattre sur les premiers enseignements**
- **Juin : le compte-rendu final**
- **Juillet-août-septembre : réponses de la maîtrise d'ouvrage**



# Ce qui n'a pas pu être présenté

*Réactions dans la presse des élus après la présentation des  
cartes des zones propices NAMO le 6 mars 2024*

# Présentation des zones propices le 6 mars -

## Réactions des élus par communiqués de presse (1/2)

- Yannick Moreau Président de l'Association Vendéenne des Élus du Littoral (A.V.E.L.), Maire des Sables d'Olonne, Président de l'ANEL.

*"Au vu de la carte présentée ce mercredi 6 mars 2024 par le préfet maritime au nom de l'État, il apparaît que le Gouvernement se moque clairement de l'avis des élus vendéens, comme il se moque manifestement du "grand débat" qu'il a initié sur la "planification maritime" puisqu'il choisit délibérément de dévoiler les cartes de projets éoliens dix jours après l'organisation du débat public vendéen.*

*Entre autres nouveautés sorties du chapeau, positionner une nouvelle "aire propice", synonyme d'un futur parc éolien posé d'ici à 2035, à 15 km des Sables d'Olonne et de Saint Gilles Croix de Vie, et à 24 km de Talmont Saint Hilaire est pour nous parfaitement inacceptable.*

*Les élus du littoral vendéen ne laisseront pas faire. Nous allons nous réunir dans les prochains jours et examiner les suites que nous donnerons à cette prise en otage du paysage littoral vendéen.*

*Aucune politique publique maritime d'ampleur ne pourrait réussir contre l'avis des élus et populations littorales." - **Communiqué de presse de l'AVEL***



# Présentation des zones propices le 6 mars - Réactions des élus par communiqués de presse (2/2)

- **Bruno Retailleau, Alain Leboeuf, et François Blanchet**

*“Elle a enfin été présentée aujourd'hui (mercredi, NDLR) à 13h dans une réunion convoquée 36 heures avant sa tenue... Nous dénonçons cette méthode !”, ont fustigé Bruno Retailleau, sénateur de Vendée, Alain Leboeuf, président du département, et François Blanchet, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. “Pourquoi cette carte est-elle présentée seulement maintenant alors que des travaux sur ce sujet ont été réalisés ces derniers mois en sous-marin ?”, se sont-ils interrogés dans un communiqué commun.*

*“L'État nous a indiqué continuer le débat avec ces nouveaux éléments, mais pour nous le débat est truqué et la confiance rompue. Pourquoi cette carte est-elle présentée seulement maintenant alors que des travaux sur ce sujet ont été réalisés ces derniers mois en sous-marin ?”*

# Revue de presse : extraits des réactions des élus dans les médias (1/2)

- **Des élus « très en colère » déplorent la méthode**

La carte présentée le 6 mars 2024 dans le cadre du débat public pour les futures « zones propices » de l'éolien en mer est très mal passée en Presqu'île.

**Marie-Catherine Lehuédé**, maire de Batz-sur-Mer, estime avoir été mise "*devant le fait accompli*" avec cette fameuse carte.

"*On a l'impression d'être face à un rouleau compresseur*". L'élue pointe avant tout la méthode. Elle n'est pas la seule. Méthode cavalière pour son collègue de Saint-Nazaire **David Samzun**, stupeur et incompréhension pour **Jean-Claude Pelleteur** à Pornichet. "*On met la charrue avant les bœufs*", pointe **Franck Louvrier** le maire de La Baule, "*puisque on n'a pas encore travaillé sur la nouvelle clé de répartition de la taxe éolienne*".

Le jour même de la présentation de cette carte, la présidente de Région Christelle Morançais avait parlé de "*provocation*".

**Extrait de l'article de Nicolas Dahéron, Presse Océan, Saint-Nazaire Presqu'île, dimanche 17 mars 2024.**



# Réaction du COREPEM dans les médias

- **Éolien en mer : le comité régional des pêches « indigné » par la carte des zones propices**

Son président José Jouneau salue le soutien des élus locaux de la façade, mais déclare vivre comme un *“affront”* la divulgation de ces zones propices, *“alors que les structures préparaient les cartes des zones d'intérêt pour la pêche”*.

Pour les professionnels de la mer, cette politique n'aurait qu'une seule issue : *“le désengagement de la filière pêche dans les discussions et l'émergence d'un front anti-éolien encore plus féroce”*. Ce qui ne serait *“dans l'intérêt de personne”*.

José Jouneau conclut, avec une note plus optimiste : *“J'espère que les quelques remous de ces derniers jours vont permettre d'enclencher une vraie discussion.”*

C'est également le message de la préfecture de région des Pays de la Loire, qui sortait l'extincteur à colère, le 8 mars : *“Cette carte est destinée à alimenter la concertation en cours et ne présume en rien des conclusions du débat public.”*

**Extrait de l'article de Ouest-France, mardi 12 mars 2024.**

**L'ensemble des verbatim et des entretiens, menés dans le cadre de l'étude complémentaire commandée par la CNDP à B-Bornemann Conseil, a vocation à être publié dans le cadre du rapport "La mer en débat".**